



Flight Union Cockpit
LE SYNDICAT PILOTE INDEPENDANT



Mieux vaut tard que jamais : après plusieurs années à se voiler les fesses, la direction a enfin décidé de prendre en compte les alertes répétées des délégués syndicaux du FUC sur deux sujets majeurs de la QVCT.

1. Engagements sur les passerelles vers Air France :

HOP prévoit désormais en 2026 un nombre minimum de PNT pouvant intégrer Air France après réussite à la sélection AF. Ce minimum n'est valable que pour 2026.

- 35 pilotes de HOP en 2026, si les besoins de recrutement d'Air France et de Transavia France dépassent 120 embauches.
- 50 pilotes de HOP en 2026, si ces besoins dépassent 150 embauches.

Pour rappel, 23 pilotes ont été concernés en 2024, et 20 autres le seront en 2025.
Le FUC s'assurera qu'en 2027 AIR FRANCE ne nous oublie pas !

2. L'avenir de HOP !

HOP s'engage aussi à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2030, une flotte brute minimale de 24 avions.

C'est la première fois depuis des lustres qu'on nous offre enfin une vision à plus d'un an de l'avenir de la compagnie...

Notre ACPNT sera donc modifiée pour intégrer ces nouveaux engagements, mais aussi pour corriger certaines imperfections de l'accord. Plusieurs points ont pu être revus avec la direction : l'hôtellerie, la logistique, la réserve froide, les congés... et quelques autres joyeusetés.

Le FUC restera particulièrement vigilant pour que la Direction ne retombe pas dans sa fameuse stratégie du « cause toujours ».

